

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-01**

**Location de salle - demande de location privative de la salle Charles LEROY – école des métiers du sport professionnel**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

La commune de Baisieux a été sollicitée par l'École des Métiers du Sport Professionnel (EMSP) dans le cadre d'une demande de location de la salle Charles LEROY. L'EMSP propose entre autres des formations aux métiers d'animateur sportif fitness et musculation.

Les créneaux horaires souhaités pour la location de la salle Charles LEROY sont les mardis matins sur la période du 29 septembre 2015 au 31 décembre 2015, de 8h00 à 11h00, ainsi que le premier semestre 2016 toujours les mardis matins. La salle ne serait pas occupée en période de vacances scolaires.

L'EMSP accueillerait de 7 à 12 stagiaires souhaitant préparer le diplôme fédéral 'assistant animateur régional remise en force' dispensé par la fédération française de musculation ou le BPJEPS Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF).

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, précise que cette demande n'interfère en rien avec l'occupation actuelle du complexe sportif (occupation associative et/ou location privative par des particuliers) et propose que le prix de cette location privative de la salle Charles LEROY soit établi comme suit : 50 € par matinée de location (8h00 à 11h00).

Il précise également qu'une convention sera signée entre l'EMSP et la commune de Baisieux pour définir les modalités de la location et sa durée.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 24 voix « pour » et 2 abstentions (Messieurs Michel PAQUIER et Hervé BOUREL) :

- d'accepter la demande de location privative de la salle Charles LEROY formulée par l'école des métiers du sport professionnel (EMSP),
- de fixer à 50 € le prix de la matinée de location de la salle Charles LEROY (8h00 à 11h00),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-02**

**Finances locales - autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : **27**    présents : **23**    votants : **26**

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT rappelle que les règles de la comptabilité publique lui permettent, avant le vote du budget d'une année N, et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice N-1 sur autorisation du Conseil Municipal. Les dépenses correspondantes devront être reprises dans le budget primitif de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'adoption du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au BP 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'adoption du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au BP 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

N° 2015-11-03

#### Finances locales – admission en non-valeur

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :** en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents :** MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés :** DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur formulée par les services de la Trésorerie Générale de Villeneuve d'Ascq concernant les créances suivantes :

Nature Juridique	Année	Réf.	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Reste à recouvrer (€)	Motif de la présentation
Particulier	2014	T-641	7067-421-	BAERT Cédric	1,90	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014	T-642	7067-421-	BEGHIN Pierrick	7,60	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014	T-552	7067-251-	DELOFFRE Jean Paul	7,60	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2012	T-595	7067-421-	FIGUEIREDO JORGE	27,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-102	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	14,05	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-14	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	10,30	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-459	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	20,60	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-499	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	20,60	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2013	T-552	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	7,50	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2011	T-496	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	21,90	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012	T-101	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	21,90	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012	T-25	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	40,15	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012	T-57	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	29,20	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2012	T-7	7067-251-	FIGUEIREDO JORGE	29,20	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2014	T-127	7067-251-	HARDEMAN Bertrand	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2014	T-764	7067-251-	LEGROS Alexandre	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL</b>					<b>259.85 €</b>	

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'admission en non valeur de l'ensemble des créances reprises dans le tableau sus-exposé.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

N° 2015-11-04

#### Finances locales – admission de créances éteintes

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'admission en créances éteintes formulée par les services de la Trésorerie Générale de Villeneuve d'Ascq.

Les créances concernées sont les suivantes :

Nature Juridique	Année	Réf.	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant (€)	Motif de la présentation
Particulier	2011	T-320	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	39,05	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-100	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	29,20	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-23	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	36,50	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-442	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	43,80	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-474	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	36,50	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-522	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	40,15	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-55	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	62,05	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-581	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	3,65	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-581	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	58,40	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-6	7067-251-	DUQUENNOY VALERIE .	54,75	Surendettement et décision effacement de dette
<b>TOTAL</b>					<b>404,05 €</b>	

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'admission en créances éteintes de l'ensemble des éléments repris dans le tableau sus-exposé.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

N° 2015-11-05

#### Finances locales – taxe locale sur les propriétés non bâties – majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – retrait de deux terrains

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT précise que le Conseil Municipal a choisi lors de sa séance du 17 février dernier d'assujettir à une majoration de la valeur locative cadastrale les terrains sis à Baisieux classés en zone constructible mais non bâtis.

La valeur locative cadastrale de ces terrains, limitativement énumérés, a alors été majorée forfaitairement de 3 € par mètre carré de surface.

Deux terrains concernés sont susceptibles d'être écartés de cette liste, chacun pour des raisons intrinsèques.

La parcelle cadastrée section A n°2243 d'une surface de 1778 m<sup>2</sup> sise rue de Tassigny et classée en secteur UBb : il s'avère que ce terrain est grevé d'une servitude de réciprocité agricole qui y empêche toute construction, dès lors il n'est pas à considérer comme pleinement constructible et doit donc échapper à la majoration de valeur locative.

La parcelle cadastrée section A n°1491 d'une surface de 1717 m<sup>2</sup> sise rue de l'église et classée en secteur UCb : cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille pour la réalisation d'un équipement public, son propriétaire a mis en demeure la MEL de procéder à l'acquisition dudit terrain.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le retrait de deux parcelles de la liste des terrains soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale :

- la parcelle cadastrée section A n°2243 d'une superficie de 1778 m<sup>2</sup>,
- la parcelle cadastrée section A n°1491 d'une superficie de 1717 m<sup>2</sup> à la condition que la vente voulue par le propriétaire par voie de mise en demeure d'acquiescer au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille puisse se réaliser sur l'exercice 2015 - 2016.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-06**

**Finances locales - Budget primitif 2015 - décision modificative n° 2**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Le budget est un acte de prévision, modifiable en cours d'année afin d'intégrer des dépenses et recettes nouvelles.

En section de fonctionnement il s'agit de retracer budgétairement des recettes supplémentaires issues de nos relations financières avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Une dépense supplémentaire est également à inscrire en fonctionnement vis-à-vis des prévisions de frais de personnels.

Enfin il convient de procéder à une écriture d'ordre concernant les intérêts d'emprunts.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget primitif 2015 tel que présenté dans la décision modificative n°2 reprise ci-dessous.

**Section de fonctionnement:**

**- en dépense :**

- + 20 000,00 € au compte 64131 – **Rémunération**
- + 22 000,00 € au compte 66111 – **Intérêts réglés à l'échéance**
- 22 000,00 € au compte 66112 – **ICNE (intérêts courus non échus)**

**- en recette :**

- + 20 000,00 € au compte 7478 – **Autre organisme (CAF)**

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2015 conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-07**

#### **Vie municipale – tableau des effectifs – création de poste**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 23    votants : 26

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie) – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'attaché principal territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur Général des Services de la collectivité.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création au tableau des effectifs d'un emploi d'attaché principal territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie de la commune de Baisieux.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

N° 2015-11-08

#### Vie municipale – régime indemnitaire – mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 24    votants : 27

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT informe les membres du Conseil Municipal que le décret N°2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la Prime de Fonctions et de Résultats et l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la Prime de Fonctions et de Résultats définissaient les conditions d'application et les cadres d'emploi bénéficiaires, de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) dans la Fonction Publique Territoriale.

Déjà appliquée dans la Fonction Publique d'État, elle se compose obligatoirement de 2 parts dont Monsieur le Maire a proposé de fixer les critères d'attribution comme suit :

- Une part fixe, liée aux fonctions exercées, dont les montants annuels sont fixés par l'arrêté du 22 décembre 2008 comme suit :
  - Attaché : montant de référence : 1 750 € et plafond: 10 500 €
  - Attaché principal: montant de référence : 2 500 € et plafond : 15 000 €

Le Maire fixe les montants individuels de la part fixe avec un coefficient de 1 à 6 dans la limite des plafonds indiqués ci-dessus.

Les critères proposés par Monsieur le Maire pour l'attribution des montants individuels par agent sont les suivants pour la part fixe : niveau de responsabilité de l'agent et sujétions liées à son emploi.

Cette part n'a pas vocation à être modulée tous les ans.

La part liée aux fonctions fera l'objet d'un versement mensuel.

- Une part variable, liée aux résultats, dont les montants annuels sont fixés par l'arrêté du 22 décembre 2008 comme suit :
  - Attaché : montant de référence : 1 600 € et plafond: 9 600 €
  - Attaché principal : montant de référence : 1 800 € et plafond : 10 800 €

Le Maire fixe les montants individuels de la part variable avec un coefficient de 0 à 6 dans la limite des plafonds indiqués ci-dessus.

Les critères proposés par Monsieur le Maire pour l'attribution des montants individuels par agent sont les suivants pour la part variable : efficacité dans l'emploi ; réalisation des objectifs annuels fixés par l'autorité territoriale ; compétences professionnelles et techniques ; qualités relationnelles ; capacité d'encadrement ; capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Cette part variable, liée aux résultats, est revue tous les ans en fonction de la manière de servir de l'agent.

La part liée aux résultats fera l'objet d'un versement mensuel.

La prime de fonctions et de résultats sera intégralement maintenue pendant les congés annuels et les congés de maternité, de paternité et d'adoption. La prime suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire (y compris accident de service). Le versement de la prime sera suspendu en cas de congés de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.



Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'instauration au sein des services de la commune de Baisieux de la prime de fonctions et de résultats pour le grade d'attaché et d'attaché principal territorial dans les modalités selon les modalités exposées en séance.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-09**

#### **Accueil collectif de mineurs – fixation de la base de rémunération des animateurs des nouvelles activités périscolaires (NAP)**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 24    votants : 27

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Madame Lydia COPINE précise que les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont organisées par cycle en fonction du calendrier de l'éducation nationale.

Il incombe pour la commune de recruter pour ces NAP une équipe d'animateurs, diplômés et non diplômés, pour encadrer ces nouvelles activités périscolaires.

La grille de rémunération de ces animateurs a été validée lors de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2014. Il convient d'y apporter quelques aménagements.

**I. Définition de l'animateur diplômé** : L'animateur diplômé est en possession du BAFA complet ou de son équivalent, il a au minimum validé son stage de base et son stage pratique.

#### **II. Fixation de la grille de rémunération**

La rémunération des animateurs de NAP doit se référer à la grille indiciaire en vigueur dans la fonction publique.

Aussi, le 08 septembre 2009 et le 17 juin 2011, le conseil municipal décidait des grades de référence pour les animateurs opérant pour les activités d'Accueil de Loisirs. Il est proposé au Conseil d'appliquer les mêmes indices de référence pour les animateurs travaillant pour les NAP issues de la réforme des rythmes scolaires.

Soit en prenant pour référence la grille indiciaire du 01 juillet 2014 :

<b><u>Fonctions</u></b>	<b><u>Échelle – Échelon – IM - Mensuel</u></b>	<b><u>Taux horaire</u></b>
Moniteur <u>non diplômé</u>	Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 1 - IB 340 – IM321	9.80 €
Moniteur <u>diplômé</u>	Adjoint d'animation 2° classe – Échelle 3 – échelon 2 - IB 341 – IM 322	9.83 €
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation 1° classe – Échelle 4 – échelon 4 - IB 348 – IM 326	9.95 €
Directeur	Catégorie B – Échelon 5 - IB 374- IM 345	10.53 €

#### **III. Calcul de la rémunération**

Le temps de travail des animateurs est fixé à 2,15 heures par vendredi inclus dans un cycle de NAP, ce pour tous les animateurs, soit 1 h 30 d'animations et 45 min. de temps de préparation et de fin d'activités au prorata du temps de présence.

Il est prévu également le paiement d'un forfait de 15 minutes de préparation par séance pour les animateurs qui auront en charge seul l'animation de leur séance de NAP, sans l'intervention d'une tierce association ou d'un intervenant extérieur.

Le paiement s'opère par mois en fonction de la règle du service fait.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 25 voix « pour » et 2 abstentions (Messieurs Hervé BOUREL et Benoit WIART) d'approuver la fixation de la base de rémunération des animateurs des nouvelles activités périscolaires selon les modalités exposées en séance.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-10**

**Affaires scolaires et accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs des nouvelles activités périscolaires**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : **27**    présents : **24**    votants : **27**

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Madame COPINE précise que les nouvelles activités périscolaires sont organisées par cycle en fonction du calendrier de l'éducation nationale.

Chaque enfant s'inscrit pour le cycle complet, par réservation auprès des services de la Mairie. Dès son inscription, l'enfant appartiendra à un groupe et ne pourra pas en changer en cours d'année.

Les NAP seront organisées par la municipalité les vendredis après-midi à partir de 15h00 pour une période d'1h30. Ils ne sont pas obligatoires.

Il est proposé de laisser inchangés les tarifs des NAP votés lors de la séance du 09 juin 2015, soit pour l'année scolaire 2015-2016, mais de préciser que les cycles peuvent varier de 5 à 7 semaines :

Tranche de quotient familial*		Tarif NAP vendredi après midi	Tarif cycle NAP 5 semaines	Tarif cycle NAP 6 semaines	Tarif cycle NAP 7 semaines
<b>T1</b>	Jusqu'à 6 011 €	<b>1,35 €</b>	<b>6.75 €</b>	<b>8.10 €</b>	<b>9,45 €</b>
<b>T2</b>	De 6 012 € à 11 991 €	<b>2,09 €</b>	<b>10,45 €</b>	<b>12,54 €</b>	<b>14,63 €</b>
<b>T3</b>	De 11 992 € à 26 631 €	<b>2,81 €</b>	<b>14.05 €</b>	<b>16.86 €</b>	<b>19,67 €</b>
<b>T4</b>	De 26 632 € à 71 397 €	<b>3,50 €</b>	<b>17.50 €</b>	<b>21 €</b>	<b>24,50 €</b>
<b>T5</b>	Plus de 71 398 €	<b>4,20€</b>	<b>21 €</b>	<b>25.20 €</b>	<b>29,40 €</b>

\* *Tranches susceptibles de varier par année civile*

Madame Lydia COPINE, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la fixation de l'ensemble de ces tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 25 voix « pour » et 2 abstentions (Messieurs Hervé BOUREL et Benoît WIART) d'approuver la fixation de l'ensemble des tarifs des nouvelles activités périscolaires pour l'année 2015-2016 tel que présenté en séance.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-11**

**Urbanisme commercial – projet d’implantation d’un centre commercial – demande de changement d’indice du Plan Local d’Urbanisme**

L’an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 24    votants : 27

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT informe les membres du Conseil Municipal que la Municipalité a été approchée par l’enseigne LIDL dans le cadre d’un projet d’implantation d’une de leur surface de vente sur la commune.

Ce projet se concrétiserait de la manière suivante : déplacement de la surface de vente implantée à WILLEMS vers la commune de Baisieux, sur un foncier identifié à l’angle des rue de Cysoing et de Tournai d’une superficie d’environ 11 000 m<sup>2</sup>.

Les parcelles considérées, actuellement en zonage A au PLU, sont les suivantes : ZH n°175p et ZH 125p.

Favorable au projet, Monsieur le Maire et Paul DUPONT considèrent qu’il convient de soumettre à la Métropole Européenne de Lille une demande de changement d’indice du Plan Local d’Urbanisme afin de rendre compatible rapidement ce dernier avec ce projet d’implantation commerciale, ce sans obérer l’avenir de la zone à vocation mixte que nous voulons voir se réaliser sur l’arrière.

Il serait ainsi souhaitable que le tènement foncier considéré évolue vers un zonage UG compatible avec la vocation commerciale du projet porté par la société LIDL et ce dans le cadre de la dernière procédure de révision simplifiée du PLU liée aux activités commerciales et aux créations d’emplois induits (horizon 2016).

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 26 voix « pour » et 1 voix « contre » (Madame Agnès BELBENOIT) de demander à la Métropole Européenne de Lille le classement du tènement foncier considéré (ZH n°175p et ZH n°125p) dans un zonage compatible avec l’implantation commerciale d’une surface de vente LIDL, ce dans le cadre de la dernière procédure de révision simplifiée du Plan Local d’Urbanisme diligentée par ladite Métropole et liée aux activités commerciales et aux créations d’emplois induits (horizon 2016).

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Commune de BAISIEUX**

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2015**

**N° 2015-11-12**

**Urbanisme – positionnement de la commune sur l’emprise foncière de la friche « Les Briconautes » sise avenue d’Ogimont à Baisieux**

L’an deux mille quinze, le 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Adjoint.

**La convocation a été adressée le 18 novembre 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 24    votants : 27

**Étaient présents** : MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHARTIER Bruno – BAGEIN Philippe (arrivé en séance à 20h30).

**Étaient absents excusés** : DELRUE Francis (pouvoir donné à DUPONT Paul) – GUSTIN Jacques (pouvoir donné à COPINE Lydia) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à SEINGIER Sophie).

Monsieur Paul DUPONT ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pascal MASQUELIER.

Monsieur Paul DUPONT précise à l’assemblée que l’enseigne « Les Briconautes » située avenue d’Ogimont à Baisieux a été placée en liquidation judiciaire en décembre 2014 et que la société CARREFOUR PROPERTY, propriétaire, cherche aujourd’hui à se départir de l’emprise foncière de ladite enseigne.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- ZE n°626p pour une superficie d’environ 6 500 m<sup>2</sup>, supportant un immeuble bâti de 1993 m<sup>2</sup>,
- ZE n°627 pour une superficie de 995 m<sup>2</sup> supportant essentiellement une zone de parking.

Monsieur Paul DUPONT expose à l’assemblée que le tènement foncier concerné occupe une place stratégique en matière d’aménagement public sur le secteur concerné de la commune. En effet ce dernier se situe à la confluence de différents projets d’aménagement à venir : requalification de la friche LIFLANDRE-HALLUMECA, projet de lotissement Ogimont 2 porté par BOUYGUES IMMOBILIER et VILOGIA, devenir de la scierie avoisinante et liaison sur les délaissés RFF, etc.

Monsieur Paul DUPONT précise que l’immeuble en cause ainsi que son terrain d’assiette ont fait l’objet d’une évaluation auprès des services de France Domaine sur une base de 500 000 € (cf. estimation domaniale du 23 novembre 2015).

Pour ces raisons, et dans un souci de maîtrise publique des aménagements à réaliser, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’acter l’intérêt de la commune pour un aménagement à moyen terme de ladite friche dans un but d’intérêt général.

Monsieur Paul DUPONT informe le Conseil Municipal que la société ENVAIN MATERIAUX s’est déclarée prête à acquérir le site pour sa vocation actuelle de commerce afin d’y réimplanter, dans l’immeuble actuel, une surface commerciale dédiée aux activités de bricolage.

Monsieur Paul DUPONT propose aux membres du Conseil Municipal d’autoriser cette implantation à court terme, dans la mesure où la société ENVAIN MATERIAUX s’engage à revendre le site à la commune, ou à toute autre personne qu’elle aurait désignée.

Cette vente de la société ENVAIN MATERIAUX à la commune s’opérerait au prix de l’estimation actuelle et dans un horizon qu’il reste à définir.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de reconnaître l'intérêt général du site dit de la friche « Les Briconautes »,
- de décider la constitution d'un groupe de travail ad hoc pour mener les réflexions nécessaires à un aménagement d'ensemble et à moyen terme de ladite friche, en lien avec les projets environnants,
- de permettre à la société ENVAIN MATERIAUX d'acquiescer auprès du groupe CARREFOUR PROPERTY la friche pour y redéployer une activité commerciale, dans la mesure où ladite société s'engage à moyen terme à revendre à la commune, ou à toute autre personne désignée par elle, la friche et son terrain d'assiette sur la base du prix exprimé dans l'estimation domaniale du 23 novembre 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le  
Et affichage le **1<sup>er</sup> décembre 2015**